

devons-nous l'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces moments solennels où la Religion et la Patrie sont en péril. Notre cause après tout est la cause de Dieu, et la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple fidèle prosterné devant Lui au temps de Josaphat, peut bien s'appliquer aux catholiques français : *Nolite timere nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei* (II PAR. XX, 15) (1). Aussi voudrions-Nous, très cher Fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur votre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Eglise en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente. Nous le savons cependant, Dieu écoute surtout la prière des âmes purifiées par le repentir, car il est écrit : *Non est speciosa laus in ore peccatoris* (ECCL. XV, 9.) (2) ; aussi serait-il désirable, en ces jours, que tous les fidèles s'approchent plus souvent des sacrements et que leurs prières soient rendues plus efficaces par des pratiques de pénitence.

Dans l'espoir que cette invitation à la prière sera accueillie avec empressement par tous les fidèles de France, et que Dieu daignera exaucer les vœux ardents que Nous formons pour le vrai bonheur de votre bien-aimée patrie, comme gage de Notre affection, Nous vous envoyons, très cher Fils, la bénédiction apostolique.

PIUS, PP. X.

Du Vatican, 4 octobre 1905.

Cérémonie religieuse à Saint-Damien

Le 24 octobre dernier, se renouvelait au couvent de Saint-Damien une de ces fêtes toujours émouvantes et solennelles.

Quatre postulantes revêtaient l'habit des Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours :

(1) Ne craignez pas ; n'ayez pas peur de la multitude des ennemis ; ce combat n'est pas le vôtre, c'est le combat de Dieu.

(2) La louange n'est pas agréable dans la bouche du pécheur.